

UNE RENCONTRE NECESSAIRE !



- Pour faire le point sur la situation économique de l'Entreprise au cumul 9 :
 - Régression de la PDM d'Auchan malgré une fréquentation plus dynamique mais un panier moyen qui régresse
 - Une formule de vente à comparable qui progresse en tickets (+0,4%) mais régresse en article à -2,6% et un PDV moyen de +1,4%
 - La régression du CA de -1,2% (plus difficile pour les hypers et belle performance des supers et Auchan.fr ; sous performance de Chronodrive et Auchan Direct)
 - Des difficultés constatées sur tous les univers sauf maison déco
 - Une marge en valeur en régression (bien que le taux progresse)
 - Un ratio de frais décaissés stable et des charges de personnel qui progressent (par l'intégration du CICE chaque mois et non par plus d'heures travaillées)
 - Un REX négatif plutôt sur l'objectif déposé dans la feuille de route
- Pour faire le bilan à date des mesures obtenues dans l'accord :
 - Rappel de l'**augmentation des salaires réels de +1,1% au 1^{er} mars** et sur les barèmes d'astreintes (constat d'une inflation glissante de +0,8% sur un an)
 - **Accès à Humania** pour toutes les entités autres que les hypers
 - 4 demi-journées d'absence pour les proches aidants
 - **Extension de la prise en charge de la carence** (depuis novembre mais rétroactivité au 1^{er} juin)
 - **Déploiement de la subrogation** (tous les hypers, entrepôts, services d'appuis depuis juin et 25 supers depuis novembre ; poursuite le 1^{er} mars 2020 pour les supers, Chronodrive et autres sociétés) : **au bénéfice de 11555 salariés** sans impact sur l'absentéisme !
 - Alignement du nombre de jours mariage et PACS
 - Augmentation du plafond de départ à la retraite
 - 1300 jours de CP donnés en dons de jours de congés
 - Des indemnités kilométriques vélo pour 138 salariés
 - 7441 Cartes carburants commandées (avec difficultés à l'utilisation...)
 - Une bonne utilisation de la **ristourne collaborateur supplémentaire à 15 %**

L'AVIS DE LA CFTC RETAIL FRANCE



Cette clause de rencontre prend du sens ! Elle permet de prendre connaissance de la situation économique et de la mise en œuvre des mesures salariales et sociales obtenues cette année. L'objectif de résultat déposé devrait être atteint malgré un contexte social compliqué mais il ne permet pas d'amélioration de l'accord !

Néanmoins, dans un tel contexte, la **CFTC/Auchan Retail France** se félicite à minima de ce qui a été obtenu cette année. Et revendique dès à présent une Prime exceptionnelle de Pouvoir d'Achat pour le début d'année 2020 en récompense des efforts de tous en cette fin d'année !